



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 septembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

, M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Paul LECHAPT, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Jean-François DESVIGNES, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Claude PINON pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Christiane COLOMBET pouvoir à M. Christian PARIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MILLOT, Mme Hélène ROY pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Rouvres-en-Plaine**

La Commune de Rouvres-en-Plaine a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 30 mai 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, la Communauté a demandé à recevoir le projet de PLU arrêté au titre d'un établissement public de coopération intercommunale directement intéressé.

Par courrier reçu le 5 juillet 2006, la commune de Rouvres-en-Plaine a transmis son projet de PLU arrêté à la Communauté.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Rouvres-en-Plaine repose sur les orientations suivantes :

### **Objectif démographique:**

#### Permettre une évolution démographique modérée

accueillir de nouveaux habitants afin d'accroître de façon modérée la population ;  
permettre l'accueil de jeunes ménages par des actions diverses (restructuration de l'école, implantation de logements locatifs, création d'un espace de rencontre et de loisirs) ;  
proposer des logements en locatif (favoriser la mixité des logements).

### **Objectifs d'aménagement :**

#### Maîtriser l'urbanisation de la commune

- permettre le développement de la commune par la requalification urbaine et par des extensions mesurées en continuité de l'espace bâti existant ;
- maîtriser la pression foncière.

#### Renforcer l'offre en équipements

- valoriser le coeur du village (restructuration du coeur et développement de l'offre en équipements) ;
- enfouir les réseaux.

#### Sécuriser le réseau viaire en traversée de village

- sécuriser les entrées de village ;
- améliorer la sécurité en traversée de village ;
- sécuriser la rue des Ducs de Bourgogne et la rue du Closeau
- dans le cadre de l'intercommunalité, requalifier la voie communale qui relie les RD 31 et 109 au Nord de la commune, afin d'améliorer son état et l'adapter au trafic existant.

#### Développer les circulations douces

### **Objectifs économiques :**

#### Préserver et renforcer l'attractivité économique

- maintenir l'activité agricole ;
- favoriser l'accueil d'activités artisanales et de services ;
- maintenir les activités économiques du territoire (par exemple les carrières).

### **Objectifs environnementaux :**

#### Préserver et valoriser les espaces naturels, paysages et agricoles

- préserver le domaine agricole ;
- favoriser les aménagements paysagers (intégrer les espaces verts au sein des projets urbains) ;
- protéger et mettre en valeur l'Oucherotte ;
- préserver les espaces publics arborés ;
- protéger le marronnier Grande rue, les bois en limite communale au Nord du village, l'entité urbaine et paysagère de la mairie et la source de la Fontaine aux Soeurs.

## **Objectifs patrimoniaux :**

### Préserver et valoriser le patrimoine bâti

- protéger et valoriser le patrimoine architectural remarquable (lavoir, église, croix aux portes du village, mur en pierre le long de l'Oucherotte) ;
- conserver les cours et la structure bâtie des fermes et des corps de fermes ;
- préserver et respecter la qualité architecturale et urbaine locale dans tout projet de construction et de rénovation ;
- préserver le caractère rural du village.

Concrètement ces objectifs se traduisent notamment par :

- En matière d'habitat, une zone à urbaniser opérationnelle (1AU de 11,14 hectares).
- En matière de développement économique, une zone à urbaniser opérationnelle (1AUe de 2,84 ha) destinée à accueillir des activités commerciales, artisanales, de services, et de bureaux, les activités compatibles avec le caractère de la zone admises en UA et en 1AU, le maintien de l'activité agricole et d'activités économiques du territoire comme les carrières.
- Une zone agricole A de 1 195 hectares, ce qui représente 81 % de la superficie totale de la commune.
- Une zone naturelle N de 206 ha hectares, ce qui représente 17 % de la superficie totale de la commune.

Compte tenu des orientations d'aménagement retenues et des prescriptions réglementaires, il est noté :

- les mesures permettant à la fois un développement de l'habitat et des activités. En effet, il est important de préserver un équilibre entre l'emploi et l'habitat.
- les intentions de proposer une offre d'habitat diversifiée. Il est cependant regretté l'absence d'objectif précis en matière de réalisation de logements à loyer modéré dans les nouveaux quartiers d'habitat. En outre, la communauté encourage dès à présent la commune à conduire une politique de maîtrise foncière. En effet, celle-ci contribuera à la mise en oeuvre des objectifs de mixité des logements inscrits au PADD.

Enfin, concernant la prise en compte des risques naturels, le rapport de présentation évoque des risques d'inondations liées à l'Oucherotte et précise qu'un PPRI est en cours d'élaboration. Il est regretté que dans l'attente du PPRI, aucune mesure spécifique ne soit préconisée dans les documents réglementaires.

Compte tenu des observations formulées ci-dessus, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de Rouvres-en-Plaine.

Vu l'avis du bureau,

**LE CONSEIL,**  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PLU de Rouvres-en-Plaine.



Pour extrait conforme,  
Le Président

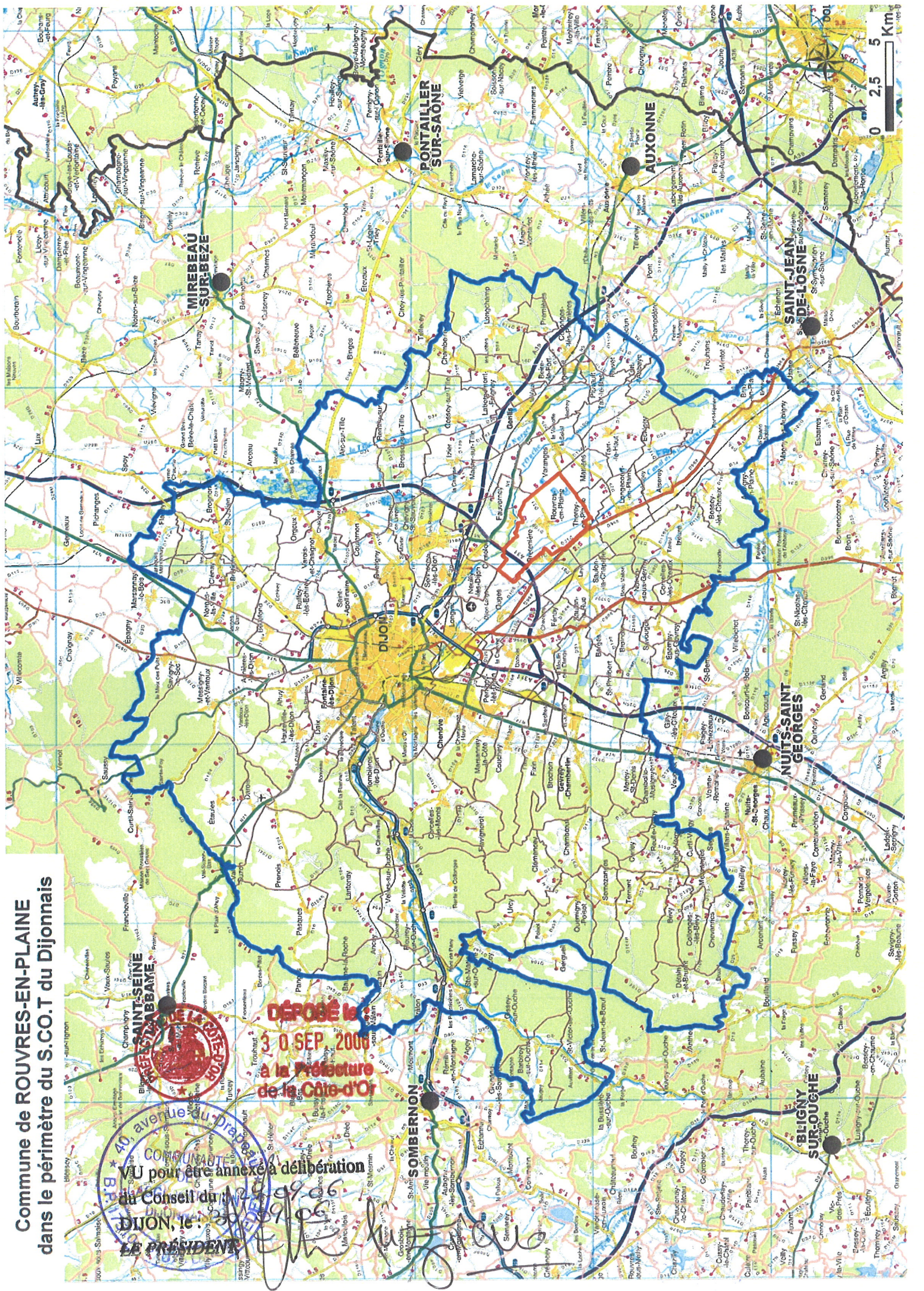
Publié le **30 SEP. 2006**  
Déposé en Préfecture le



**DÉPOSÉ le :**  
**30 SEP. 2006**  
**à la Préfecture**  
**de la Côte-d'Or**



**Commune de ROUVRES-EN-PLAINE  
dans le périmètre du S.C.O.T du Dijonnais**



**MAIRIE DE ROUVRES-EN-PLAINE**  
40, avenue du Prêtre  
21200 ROUVRES-EN-PLAINE  
03 80 21 00 00

**DÉPOSÉ le**  
**30 SEP 2006**  
à la Préfecture  
de la Côte-d'Or

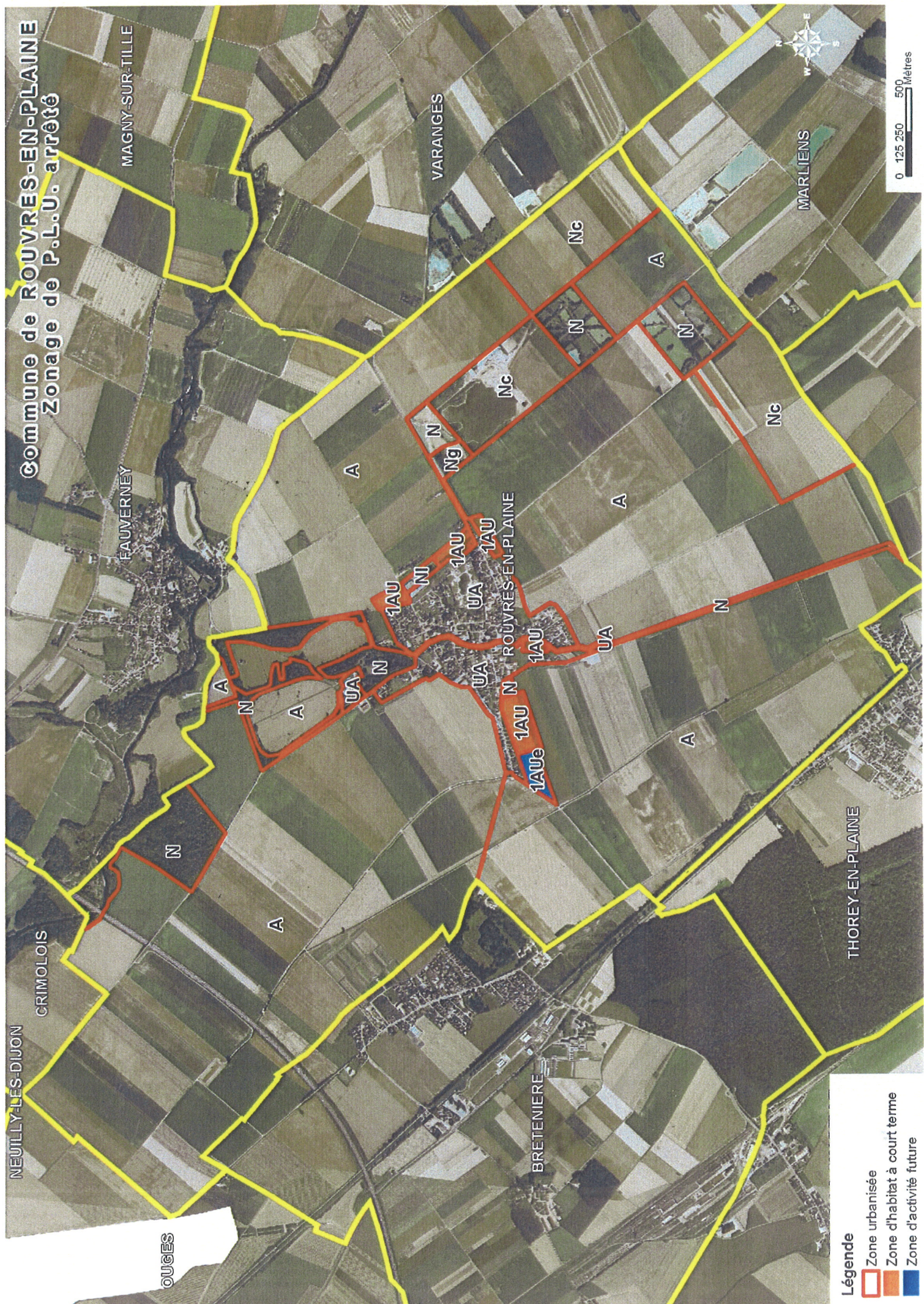
**VOU pour être annexé à délibération**  
**du Conseil du**  
**DIJON, le :**  
**LE PRÉSIDENT**

*[Handwritten signatures and initials]*






# Commune de ROUVRES-EN-PLAINE

## Zonage de P.L.U. arrêté



OGUES

### Légende

-  Zone urbanisée
-  Zone d'habitat à court terme
-  Zone d'activité future



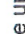




Commune de ROUVRES-EN-PLAINE  
Zonage de P.L.U. arrêté



Légende

-  Zone urbanisée
-  Zone d'habitat à court terme
-  Zone d'activité future







**Commune de ROUVRES-EN-PLAINE**

MAGNY-SUR-TILLE

FAUVERNEY

VARANGES

MARLIENS

ROUVRES-EN-PLAINE

NEUILLY-LÈS-DIJON  
CRIMOLOIS

THOREY-EN-PLAINE

BRETENIÈRE

SAULON-LA-CHAPELLE

N5

D109

D31

D25

A37

D31C

D968

D31

rivière Pouché

rivière Pouchette

ruisseau de la fontaine aux Coeurs

canal de Bourgogne

ruisseau de la noire pote



0 125 250 500 Mètres

OUGES